



Préfecture de Seine-Maritime

## Commune de SAINT-MARTIN-DU-VIVIER

### Informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs

pour l'application des articles L 125-5 et L 125-26 du code de l'environnement

#### 1. Annexe à l'arrêté préfectoral

N°

2009-286

du

29 mars 2009

#### 2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [ PPRn ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPRn

oui

non

Prescrit	29 décembre 2008	Inondation (débordement de rivière, ruissellement, remontée de nappe)
Approuvé	11 juillet 2022	
BV Cailly-Aubette-Robec		

Les documents de référence sont :

Rapport de présentation, zonage réglementaire et règlement du PPRn BV Cailly-Aubette-Robec

Consultable sur internet

Consultable en mairie

#### 3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [ PPRt ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPRt

oui

non

date

aléas

Les documents de référence sont :

#### 4. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques miniers [ PPRm ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPRm

oui

non

#### 5. Dates des arrêtés portant constatation de l'état de catastrophe naturelle pour le risque mouvement de terrain

#### 6. Dates des arrêtés portant constatation de l'état de catastrophe naturelle pour le risque inondation

03 septembre 1987

07 octobre 1988

05 janvier 1989

20 août 1993

27 avril 2001

29 août 2001

18 octobre 2007

#### 7. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application des articles R 563-4 et D 563-8-1 du code de l'environnement

La commune est située dans une zone de sismicité

zone 5

zone 4

zone 3

zone 2

zone 1

**8. Cartographie**

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques pris en compte

**Rapport de présentation du PPRn BV Cailly-Aubette-Robec****Règlement du PPRn BV Cailly-Aubette-Robec****Cartographie des aléas du PPRn BV Cailly-Aubette-Robec****Zonage réglementaire du PPRn BV Cailly-Aubette-Robec****9. Description des phénomènes d'inondation**

Située dans le bassin versant de l'Aubette et du Robec, la commune de Saint-Martin-du-Vivier est concernée par des risques d'inondation liés au ruissellement, au débordement de l'Aubette et aux remontées de nappes phréatiques.